

AVAS et SICTAME vous informent

Un même combat et un même objectif : Une entreprise au service de l'homme

Conseils de surveillance : Bidouillage et compagnie...

1) Ces élections que vous cache la Direction :

Vous étiez 67 000 à pouvoir élire vos représentants au Conseil de surveillance Actionariat France, en avril 2003. En janvier dernier, vous étiez 19 000 à pouvoir élire vos représentants dans les 2 Conseils de surveillance : 'Actions européennes', d'une part, et 'Monétaire' et 'Obligations', d'autre part.

Ces élections sont importantes et couvrent une large partie de l'électorat Groupe (Amont, Aval et Chimie).

Combien d'entre vous connaissent les résultats des élections des Conseils de surveillance des fonds 'Actions européennes', 'Monétaire' et 'Obligations' dont le dépouillement est intervenu le 20 janvier dernier ?

Bien peu certainement !

Rappelons que, moins de 3 jours après l'élection d'avril 2003, les résultats des élections 'Actionariat France' étaient accessibles sur l'Intranet société.

Plus d'un mois après les élections de janvier, il n'y a toujours rien sur l'Intranet. Ce n'est pas un oubli, mais plutôt un black-out décidé par la Direction des Ressources Humaines et de la Communication. Pourquoi ?

Ne pas donner l'information, c'est aussi manipuler l'information !

Nous suppléons à la carence de la Direction en publiant les résultats des élections de janvier 2004 :

Ont obtenu pour :

'Actions Européennes' (4 833 votes dont 4 791 exprimés)

	En bulletins	soit %	En voix	soit %	Sièges obtenus	Poids moyen en voix d'un bulletin
IDEAS-GISA	1 378	28,8	13 387 607	39,1	5	9 715
CFE-CGC	1 138	23,8	11 431 281	33,4	4	10 045
AVAS-SICTAME	898	18,7	4 810 090	14	1	5 356
CFDT	594	12,4	1 982 922	5,8	0	3 338
CGT-FO	612	12,8	1 733 303	5,1	0	2 832
CFTC	171	3,6	926 880	2,7	0	5 420
Total	4 791	100	34 272 083	100	10	7 153

'Total Obligations' et 'Total Monétaire' (4 851 votes dont 4 794 exprimés)

	En bulletins	soit %	En voix	soit %	Sièges obtenus	Poids moyen en voix d'un bulletin
IDEAS-GISA	1 350	28,2	13 580 525	40,2	5	10 060
CFE-CGC	1 063	22,2	9 760 030	28,9	3	9 182
AVAS-SICTAME	885	18,5	5 061 013	15	2	5 719
CFDT	585	12,2	2 357 054	7	0	4 029
CGT-FO	709	14,8	1 946 241	5,8	0	2 745
CFTC	202	4,2	1 100 084	3,3	0	5 446
Total	4 794	100	33 804 947	100	10	7 052

Pour ces élections, 6 listes étaient en présence, contre 8 en avril 2003 (la réduction du nombre de listes s'expliquant par la fusion des 2 listes GISA et IDEAS et l'absence de la CGT). Par rapport à avril 2003, le taux de participation (6 943 votants) progresse pour atteindre 36,6% (ce qui est un bon score pour ce type d'élections).

Dix sièges sont à pourvoir pour chacun des 2 Conseils. Les 6 943 électeurs qui participent au scrutin ne votent pas tous pour les 2 Conseils : 4 833 d'entre eux ont des parts 'Actions Européennes' et 4 851 des parts en Monétaire et Obligations. Chaque électeur dispose d'un seul bulletin par fonds mais avec un nombre de voix fonction du nombre de parts qu'il détient dans le fonds. Ceci explique que les listes obtiennent des % de votes exprimés différents selon que l'on considère les bulletins ou les voix. C'est le vote en voix qui détermine l'attribution des sièges.

Les résultats de ces élections sont une (très mauvaise) surprise pour la Direction, ce qui explique certainement son absence de communication. En effet, on voit bien que, dans son 'dialogue social', la Direction s'appuie préférentiellement sur la CFE-CGC et la CFDT. Or la CFDT se trouve balayée et n'a aucun élu, tandis que la CFE-CGC est déconfitée par la liste non syndicale IDEAS-GISA et que AVAS et SICTAME font irruption dans ces 2 Conseils dont ils étaient précédemment absents.

Comble d'ironie : sur les 3 listes obtenant des élus, figurent les 2 seules listes contraintes de recourir à des parrainages, au prétexte que leur représentativité n'est pas établie. Sur les 4 autres listes exemptées de cette formalité car émanant de syndicats *dits représentatifs au niveau national et dans le groupe*, une seule obtient des élus. Cela pose sérieusement le débat de la représentativité dans le Groupe et éclaire d'un jour nouveau les combats d'arrière-garde que mène la Direction contre le SICTAME dont elle ne cesse de contester la représentativité.

Pour mieux comprendre les résultats de ces élections, il faut savoir que les fonds en question sont historiquement des fonds créés chez (l'ancien) Total, qui ont été ouverts à l'ensemble du personnel il y a moins de 2 ans. Les Conseils sortants étaient composés exclusivement de membres originaires de l'ancien Total, nommés par l'ancien CCE UES TotalFinA largement dominé par la CFDT et la CFE-CGC. La CFDT Total a imploré en 2002 pour donner naissance notamment à la liste GISA. La liste IDEAS, suscitée au départ par la Direction, lui échappe à présent et fait cause commune avec GISA. Ce phénomène IDEAS-GISA traduit le profond ras-le-bol d'une large partie de la population Total envers une Direction (et certains syndicats) incapable(s) de répondre à ses attentes. Dans le même temps, bien connus pour leur indépendance et leur capacité à défendre le personnel et son entreprise, **AVAS et SICTAME font un excellent score et confirment leur audience au niveau du groupe Total.**

En effet, même si les périmètres ne sont pas tout à fait comparables, la comparaison avec les élections 'Actionnariat France', fait apparaître un net progrès des listes AVAS-SICTAME, passant d'un peu moins de 13% en avril 2003 à près de 19% des bulletins exprimés en janvier 2004 ; contre environ 23% à la CFE-CGC et 28% à IDEAS-GISA.

Merci à tous ceux qui nous font confiance et ont voté AVAS et SICTAME !

2) La Direction veut contrôler les Conseils de surveillance :

Dans les Conseils élus en avril 2003 et janvier 2004, aux membres élus par les porteurs de parts s'ajoutent moitié plus de membres désignés par la Direction. On a donc :

- Actionnariat France : 14 membres élus + 7 membres désignés par la Direction
- Actions Européennes, Monétaire et Obligations ; dans chacun des 2 Conseils : 10 membres élus + 5 membres désignés par la Direction.

Le problème est que **les membres nommés par la Direction participent aux décisions du Conseil au même titre que les membres élus, réduisant considérablement le pouvoir de manœuvre ou de décision de ces derniers.**

On se souvient que le Conseil de surveillance Actionnariat France, qui exerce les droits de vote attachés aux actions Total, aurait voté différemment sur 3 des résolutions de l'AG des actionnaires de mai 2003, s'il n'y avait eu participation de la Direction à travers ses membres désignés.

L'accord Plan Epargne Groupe (PEGT) a été signé en mars 2002. Dans cet accord, au niveau de l'article 17 (et sur demande de la CFDT) a été ajoutée une clause qui prévoit « *que chaque signataire du présent accord devra être présent aux conseils de surveillance des fonds à créer ou à fusionner* ». S'appuyant là dessus, la Direction a fait modifier le règlement intérieur du fonds Actionnariat France afin de rajouter « *un siège de représentants des porteurs de parts et un siège représentant les sociétés adhérentes, à chaque fois qu'une liste présentée par les Organisations syndicales représentatives au niveau national et dans le Groupe n'obtiendrait pas un siège par le simple jeu de l'élection* ». Et c'est ainsi que la CFDT, qui n'avait pas d'élu, a obtenu un siège et que la Direction s'en est octroyé un de plus, portant ainsi à 23 le nombre de membres du Conseil Actionnariat France (14 élus + 1 'forcé' + 8 désignés). Et pour s'assurer que ce règlement ne bouge sans son accord, elle a fait stipuler que toute modification du règlement ne pourrait se faire qu'à la majorité des 2/3 des voix + une. C'est ce qui s'appelle : 'verrouiller le système' !

Concernant les Conseils des élections de janvier 2004, la Direction n'a pas pris les mêmes précautions : moindre enjeu (il n'y a pas de votes en AG) ou meilleure confiance sur les résultats (elle attendait CFE-CGC et CFDT) ? Le fait est qu'elle n'a pas fait modifier les règlements avant les élections : elle n'a pas introduit de clause de forçage ni verrouillé les règlements qui peuvent se modifier par une majorité simple.

Lors des premières réunions (27 et 30 janvier) des 2 Conseils nouvellement élus, **la Direction a imposé que soit votée une modification du règlement intérieur pour introduire une clause de forçage et faire ainsi entrer au Conseil 5 membres supplémentaires non élus** (1 CFDT, 1 CFTC, 1 FO et 2 Direction). Bonjour, la démocratie ! AVAS-SICTAME s'est opposé à ce qu'un tel point soit porté à l'ordre du jour et a refusé de voter pour ne pas cautionner un processus qui relève du bidouillage, surtout si l'intention est de lui donner un effet rétroactif. IDEAS-GISA s'est aussi opposé à cette modification que la Direction a, cependant, fait voter avec l'appui de la CFE-CGC : 9 voix sur 15 au Conseil Actions Européennes (la Direction y a 5 voix et la CFE-CGC 4 voix), et 8 voix sur 15 au Conseil Monétaire et Obligations (la Direction y a 5 voix et la CFE-CGC 3 voix). En séance, AVAS-SICTAME a dénoncé ce procédé, se réservant d'engager toute voie de recours. Dans ces 2 Conseils, on voit bien que, alliée à la CFE-CGC, la Direction fait ce qu'elle veut puisqu'elle y dispose ainsi d'une majorité absolue (8 ou 9 voix sur 15).

Plus fort encore, lors du Conseil de surveillance réuni le 27 janvier, **la Direction a prétendu opposer son candidat à celui de AVAS-SICTAME sur le poste de Secrétaire du Bureau**. Le poste de Président du Bureau du Conseil venait d'être attribué à un des élus IDEAS-GISA, celui de Vice-Président à un des élus CFE-CGC, et il s'agissait d'élire le Secrétaire du Bureau qui, en toute logique, devait revenir à la 3^{ème} liste : AVAS-SICTAME. A la surprise générale (sauf de CFE-CGC qui n'a pas réagi), la Direction présente un candidat, chose qu'elle n'avait jamais faite auparavant, et son candidat aurait certainement été élu (avec 9 voix !) si AVAS-SICTAME n'avait fait remarquer que le règlement stipule que les membres du Bureau sont choisis parmi les représentants de porteurs de parts. Embarras de la Direction, qui demande une suspension de séance et sort, suivie de peu par la CFE-CGC. Quelques minutes après, la séance reprend, **la Direction accepte la lecture que nous faisons du règlement intérieur, mais s'empresse d'ajouter qu'il n'est plus besoin d'élire un Secrétaire**, appuyée en cela par la CFE-CGC ! **Pour la Direction et la CFE-CGC, il n'y a donc pas de limite à l'indécence ; la fin justifie n'importe quel moyen**. En dépit des protestations de AVAS-SICTAME qui dénonce ce honteux bidouillage et refuse de participer à un tel vote, ils font voter le fait qu'il n'y a plus besoin de Secrétaire !!

3) Un Administrateur représentant l'Actionariat Salarié choisi par ... la Direction !

La prochaine AG des Actionnaires élira un administrateur censé représenter l'actionariat salarié, sur recommandation de la Direction, parmi 4 candidats retenus au terme de processus tout aussi variés que contrôlés :

- 1 candidat élu par le fonds Actionariat France (un CFE-CGC élu dès le 1^{er} tour, face à 3 autres candidats, grâce aux voix de la Direction. Sans ces voix, c'est certainement un autre candidat qui aurait été retenu) ;
- 1 candidat élu par le Fonds Actionariat Etranger (l'AVAS, bien que présente dans de nombreuses filiales du groupe, n'a pas été associée à la mise en place de ce fonds, et nous n'avons aucune garantie sur le caractère véritablement représentatif de ce Conseil ni sur son fonctionnement démocratique) ;
- 1 candidat élu par le Conseil du fonds Privatisation n° 1 (un CFDT, seul candidat) ;
- 1 candidat élu par les salariés actionnaires détenteurs d'actions en direct (nous ignorons comment s'est fait l'appel à candidatures et l'élection).

Avec un tel système, où la Direction contrôle chaque étape et se réserve le choix final, nul doute que l'Administrateur retenu l'aura été par la Direction plutôt que par les actionnaires salariés ou leurs représentants. Il est vrai qu'un salarié ne peut être considéré comme 'Administrateur indépendant', mais il peut être plus ou moins dépendant. La Direction fait clairement son choix : elle écarte les moins dépendants et retiendra certainement le plus dépendant ! *Dernière heure : L'affaire est ficelée ! La CFE-CGC annonce déjà l'élection de D. Bœuf en AG du 14 mai (il s'agit du candidat retenu par Actionariat France grâce aux voix de la Direction).*

Que faire pour éviter tous ces bidouillages et compagnie ?

Une seule voie : revenir à des pratiques respectueuses du personnel et de ses représentants

Nous proposons les mesures de bon sens suivantes :

- 1) **Les seuls à pouvoir participer aux décisions du Conseil doivent être les membres régulièrement élus** (14 membres chez Actionariat France et 10 dans chacun des 2 autres Conseils)
- 2) **La Direction** peut être présente dans ces Conseils, mais ses membres ne doivent avoir que voix consultative et en aucun cas délibérative. La Direction doit cesser de vouloir contrôler et orienter les décisions des Conseils.
- 3) Il est éventuellement possible de faire une place aux syndicats qui n'auraient pas d'élus, les personnes ainsi désignées ne devant pas avoir voix délibérative mais purement consultative (à l'image de ce que sont les représentants syndicaux dans les Comités d'entreprise). Dans ce cas, cette possibilité doit être ouverte à tout syndicat représentatif au périmètre concerné, sans argutie de représentativité nationale ou autre.

Nous demandons à la Direction de répondre positivement à nos propositions de bon sens et de cesser ses pratiques actuelles qui ne valent guère mieux que celles des républiques bananières !

Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra faire avancer la citoyenneté économique dans l'entreprise et accroître l'intérêt et la participation du personnel sur ces questions d'actionariat et d'épargne salariale.

Comptes et Mécomptes...

Les résultats du Groupe en 2003 :

Que penser des derniers résultats que vient de publier le Groupe ?

Pour vous aider à vous faire une idée, nous avons dressé le tableau suivant qui donne les principaux éléments financiers du groupe sur les 4 derniers exercices (les OPE sur PetroFina et Elf Aquitaine sont de 1998 et 1999)

Année	2000	2001	2002	2003
CA (G€)	115	105	103	105
RESOP annuel (G€)	15	13	11	13
Nombre d'actions (millions)	740	706	687	625
Capitalisation (G€)	117	113	94	92

Les résultats restent excellents, mais progressent-ils véritablement depuis les opérations de rapprochement ?

Le Chiffre d'affaires reste relativement stable, affecté certainement par les diverses cessions opérées.

Le RESOP reste à un niveau très élevé, mais doit beaucoup à la conjoncture pétrolière très favorable de ces dernières années. Il peut donc se replier si cette conjoncture se dégrade. Pour mémoire le RESOP additionné des 3 sociétés avant rapprochement était de l'ordre de 7 G€ C'est en période de vaches grasses qu'il faut se prémunir.

La capitalisation boursière continue de régresser pour se situer à présent à 92 G€(contre 96 G€ juste après l'OPE sur Elf). On peut bien sûr évoquer un effet dollar et dire que, exprimée en dollars, la capitalisation s'est maintenue. Cette capitalisation boursière en régression constitue une faiblesse pour le groupe et l'expose davantage à un éventuel prédateur. La principale cause de cette faible capitalisation est, selon nous, la politique de rachat massif d'actions (15 G€) qui vide les caisses de l'entreprise. En effet, si cet argent avait été gardé, que ce soit pour l'investissement ou en réserve, il se retrouverait dans la capitalisation boursière qui serait alors de 107 G€(au lieu de 92 G€) et l'actionnaire en serait donc plus riche. On dit à l'actionnaire que le cours du titre augmente du fait d'un moindre nombre d'actions ; en fait il monte autant si l'argent dépensé en rachat d'actions est conservé !

Par ailleurs, **l'augmentation du Bénéfice Net Par Action (BNPA) obtenu par destruction d'actions** est aussi un autre **trompe l'œil**. Ce qui compte, c'est le résultat global que le Groupe est capable de générer. La politique de rachat d'actions profite avant tout à ceux qui vendent (puisqu'elle augmente artificiellement la demande et donc les prix), à ceux qui possèdent des options d'actions (puisqu'elle les fait bénéficier d'une augmentation artificielle du titre qu'ils payent sur la base d'un prix défini plusieurs années auparavant) et à ceux dont la rémunération est, pour partie, fonction de l'évolution du BNPA.

Que faire lors de la prochaine augmentation de capital proposée aux salariés ?

Pour autant que vous ayez des disponibilités et si vous êtes prêt à les bloquer pour 5 ans, cette augmentation de capital proposée aux salariés (ainsi qu'aux retraités ayant gardé des parts dans le PEG) reste une **opération financière attractive**. Les actions seront proposées à **107,90 €**(contre 122,70 € il y a 2 ans), ce qui constitue une protection contre une éventuelle baisse du titre. N'oubliez pas, en effet, que tout investissement boursier est risqué par nature. Cependant, le pari peut se tenter. Les perspectives à 5 ans du groupe, tant industrielles que financières, restent saines, même si personne ne peut jurer de la façon dont évoluera l'environnement économique. Le prix proposé, la faiblesse actuelle du dollar sont deux autres facteurs qui permettent raisonnablement d'envisager une plus-value à 5 ans. En revanche, si vous avez bien suivi nos explications, vous aurez compris que les rachats massifs d'actions ne vous enrichiront aucunement, du fait que vous aurez à payer vos actions dès cette année, et non dans les 5 ans ou plus comme c'est le cas pour les options d'actions.

Enfin, si vous êtes attaché à vos droits d'actionnaires, n'oubliez pas que, en l'occurrence, vous n'en aurez aucun, et surtout pas celui de voter aux AG, puisque ce droit vous est confisqué au profit du Conseil de surveillance dont on sait l'usage qu'en fait la Direction. Vous pourrez vous consoler en vous disant que, **en souscrivant, vous contribuerez au financement de l'auto-contrôle du Groupe**.

Pour en savoir plus, ou pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez le bulletin ci-dessous à :

AVAS : Immeuble le LINEA - Bureau 323 - La Défense 9 - 1, rue du Général Leclerc - 92074 Paris La Défense Cédex

SICTAME : Bureau 4E41 - Tour Coupole - 92 078 Paris La Défense Cedex 45

Ou Téléphonez : AVAS (01 41 35 92 21 ou 01 41 35 92 75) ; SICTAME (01 47 44 49 25 ou 01 47 44 56 09)

NOM

Prénom

Société :

Adresse :

Téléphone :

Souhaite contacter un responsable de AVAS et/ou SICTAME

(ou/et)

Souhaite adhérer à AVAS et/ou SICTAME

Souhaite recevoir gracieusement les derniers 'AVASCOPE' et/ou 'Cahiers du SICTAME' (publications reçues par les adhérents d'AVAS et du SICTAME)